

Le Festival Séries Mania Lille Hauts-de-France



**FESTIVAL
INTERNATIONAL
LILLE
HAUTS-DE-FRANCE**

Conseil et achat media off-line et on-line

Acte d'engagement

Référence de l'accord-cadre : 2024 Conseil et achat media

Acheteur contractant :

SERIES MANIA, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, représentée par Laurence Herszberg, Directrice Générale, 17 place Pierre Mendès France, 59800 Lille

Ci-après dénommé « l'Acheteur »

Téléphone : 01 84 79 69 30

<https://seriesmania.com/fr>

Adresse internet du profil acheteur : <https://seriesmania.com>

Contact :

Alice Vanoosten

Téléphone : 06.07.63.55.36

Courrier électronique : alice.vanoosten@seriesmania.com

Objet de l'accord-cadre :

Conseil et achat media off-line et on-line

Mode de passation de l'accord-cadre :

Le présent accord-cadre est passé suivant une procédure d'appel d'offres ouvert, en application de l'article L. 2124-2 du code de la commande publique

Personne chargée de la mise en paiement des prestations :

Madame Virginie Moret

Directrice Administrative et financière

factures@seriesmania.com

que les membres du groupement dont je suis mandataire n'entrent dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du code de la commande publique

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre :

que la société pour laquelle j'interviens est couverte au titre de sa responsabilité civile pour tout dommage résultant de son activité

que les membres du groupement dont je suis mandataire sont couverts au titre de leur responsabilité civile pour tout dommage résultant de leur activité

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées sur la base de mon offre/de l'offre du groupement dont je suis mandataire.

M'ENGAGE sans réserve, à fournir les attestations d'assurance appropriées :

soit au stade du dépôt de l'offre,

soit au stade de la désignation éventuelle de la société ou du groupement pour lequel j'interviens en qualité d'attributaire de l'accord-cadre.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, la lettre de consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence.

ARTICLE 2 – NATURE ET COMPOSITION DU GROUPEMENT (en cas de groupement d'opérateurs économiques)

Pour l'exécution de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :
(*Cocher la case correspondante*)

Conjoint

OU

Solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire du groupement :
(*Cocher la case correspondante*)

Oui

OU

Non

Les membres du groupement sont listés ci-dessous :

- 1-.....
- 2-.....
- 3-.....
- 4-.....
- 5-

L'annexe à l'acte d'engagement intitulée « répartition financière des prestations du groupement » (à multiplier selon le nombre de co-traitants) indique la nature et le montant des prestations exécutées par chaque co-traitant, **y compris le mandataire**.

ARTICLE 3 – FORME ET MONTANT DE L'ACCORD-CADRE

Le présent contrat prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire fixant toutes les stipulations contractuelles, conformément aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique (accord-cadre à bons de commandes).

Il est conclu sans minimum en valeur ou en quantité et avec un maximum en valeur annuel de 60 000 euros HT.

Il s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes par l'Acheteur.

ARTICLE 4 – DUREE DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification au titulaire par l'Acheteur, pour une durée d'un (1) an ; les effets juridiques du contrat se poursuivant après son expiration pour les besoins de son règlement définitif et jusqu'à la fin du délai de garantie.

Il est reconductible trois (3) fois pour une durée d'un (1) an, par décision expresse de l'Acheteur.

La décision de reconduire l'accord-cadre est notifiée au titulaire, le cas échéant, au plus tard un (1) mois avant la fin du contrat.

ARTICLE 5 – DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le délai d'exécution des prestations est fixé dans chacun des bons de commandes émis par l'Acheteur.

Ce délai court à compter de la date de notification du bon de commande.

Dans le cas d'un bon de commande dont le délai d'exécution se prolonge après la fin de l'accord-cadre, la durée maximale d'exécution de ce bon de commande ne saurait méconnaître l'obligation d'une remise en concurrence régulière.

ARTICLE 6 – MODALITES DE PAIEMENT

Les prestations sont facturées sur la base des prix unitaires figurant dans le Bordereau de Prix Unitaires (BPU).

Ces prix unitaires sont fermes et invariables pendant la durée de l'accord-cadre.

L'Acheteur se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants (**joindre également un RIB**) :

Organisme bancaire : _____

Adresse : _____

Au nom de : _____

Code banque : _____

Code guichet : _____

N° compte : _____

Clé RIB : _____

En cas de groupement conjoint, se référer aux annexes de répartition financière.

ARTICLE 7 – SOUS TRAITANCE

L'acte de sous-traitance annexé au présent acte d'engagement (à multiplier selon le nombre de sous-traitants) indique la nature et le montant des prestations que le titulaire entend faire exécuter par un sous-traitant payé directement.

Chaque acte constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification de l'accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- prix HT	€ (en chiffres)
- montant de la TVA au taux de	
- montant TVA incluse	€
(en lettres)	

ARTICLE 8 – SITUATION AUPRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE ET DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE

A compter de la notification de l'accord-cadre, le titulaire s'engage à fournir au service gestionnaire, tous les 6 mois et jusqu'à échéance de l'accord-cadre, les documents visés à l'article D.8222-5 du code du travail.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements ou de refus de produire les pièces prévues à l'article D.8222-5 du code du travail, il est fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues au présent accord-cadre.

La décision de résiliation intervient si le titulaire ne respecte pas son obligation dans un délai d'un mois à compter de la notification d'une mise en demeure.

Si l'Acheteur est informé, par un agent de contrôle, de la situation irrégulière du titulaire au regard des articles L.8221-3 à L.8221-5 du Code du travail, celui-ci encourt, en application de l'article L.8222-6 du code du travail, la résiliation de l'accord-cadre.

ARTICLE 9 – SIGNATURE DU TITULAIRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
accord-cadre*

Signature du représentant de l'Acheteur

A

Le

ANNEXE N°__ A L'ACTE D'ENGAGEMENT - REPARTITION FINANCIERE DES PRESTATIONS DU GROUPEMENT – Annexe à fournir pour chaque co-traitant, y compris le mandataire.

ACCORD-CADRE	
Objet :	
Mandataire :	

IDENTITE DU CO-TRAITANT	
Nom de l'entreprise /établissement:	
Forme juridique :	
N° inscription au RCS ou RM :	
N° SIRET :	
Représentant et qualité :	
Adresse :	
Tel :	
Courriel :	

NATURE ET MONTANT MAXIMUM ANNUEL DES PRESTATIONS QUE LE CO-TRAITANT S'ENGAGE A EXECUTER	
Nature :	
Montant HT en € :	
En toutes lettres :	
Montant TTC en €:	
En toutes lettres :	
Tva au taux de :	

(joindre également 1 RIB ou RIP):

COORDONNEES BANCAIRES DU CO-TRAITANT

Organisme bancaire :

Adresse :

Au nom de :

Code banque :

Code guichet :

N° compte

Clé RIB :

- ANNEXE N° ___ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE
- ACTE SPECIAL DE SOUS TRAITANCE (DECLARATION EN COURS D'EXECUTION DE L'ACCORD-CADRE)

ACCORD-CADRE	
Objet :	
Titulaire :	

NATURE ET MONTANT MAXIMUM ANNUEL DES PRESTATIONS SOUS TRAITÉES	
Nature :	
Montant maximum HT en € :	
En toutes lettres :	
*Montant maximum TTC en € :	
*En toutes lettres :	
*Tva au taux de :	

* Pour les travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :
Taux de la TVA : indiquer « autoliquidation » (la TVA est due par le titulaire)

IDENTITE DU SOUS TRAITANT

Nom de l'établissement :

Forme juridique :

N° inscription au RCS ou RM :

N° SIRET :

Représentant et qualité :

Adresse :

Tel :

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

Modalités de calcul et de paiement des acomptes :

Mois d'établissement des prix :

Modalités de variation des prix :

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

L'Acheteur se libérera des sommes dues par lui en créditant le compte suivant :
(joindre également 1 RIB ou RIP) :

COORDONNEES BANCAIRES DU SOUS-TRAITANT

Organisme bancaire :

Adresse :

Au nom de :

Code banque :

Code guichet :

N° compte

Clé RIB :

PIECES A FOURNIR

- Certificats visant les capacités professionnelles et financières du sous-traitant (ou DC2)
- Déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés par les articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique (le sous-traitant peut utiliser le modèle joint au règlement de consultation ou le DC1)

Le titulaire atteste que le sous-traitant a contracté une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers, dans les conditions exigées par le contrat.

Fait à, le Le sous-traitant :	Fait à, le..... Le représentant de l'Acheteur
Fait à, le Le Titulaire de l'accord-cadre ou le mandataire :	